



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 232 Subvention (18.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques.

Paris, Le Conseil de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 6e en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.000 euros est attribuée à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, Hôtel de Massa, 38, rue du Faubourg Saint Jacques 75014 Paris, au titre de l'année 2023, pour l'organisation du 40e Marché de la poésie. 2023_02892 /19827

Article 2 : La dépense correspondante de 18.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.